

# Rapport annuel 2019 de l'ESGAB

## Synthèse et recommandations

Après l'analyse approfondie des défis futurs du système statistique européen (SSE) réalisée par le rapport 2018, le rapport annuel de l'ESGAB de cette année se penche sur la question de la gouvernance au sein du SSE, en examinant deux fonctions importantes qui jouent un rôle central dans la garantie de la pleine mise en œuvre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CBP): la supervision des systèmes statistiques nationaux (SSN) et l'association des utilisateurs aux travaux des instituts nationaux de statistique (INS) et des autres autorités nationales (AAN).

En particulier, la section 1.1 du rapport examine la manière dont les fonctions de gouvernance similaires à celles de l'ESGAB sont remplies dans les États membres de l'UE afin de garantir le respect du CBP, tandis que la section 1.2 présente une vue d'ensemble des conseils nationaux des utilisateurs (CNU), organes dont l'objectif principal est d'aider les SSN à répondre aux demandes émanant de la vaste communauté des utilisateurs de statistiques.

Le présent rapport a bénéficié des résultats du premier séminaire jamais organisé par l'ESGAB, qui a réuni des représentants des INS des États membres de l'UE et des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE – Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), ainsi que des représentants des organismes de gouvernance similaires à l'ESGAB existant en France, en Grèce, en Italie, à Malte et en Suisse. Il a également bénéficié d'une enquête réalisée par le Comité consultatif européen de la statistique (ESAC) sur les conseils nationaux des utilisateurs, ouvrant la voie à une collaboration plus poussée entre ces organes consultatifs.

La section 1 s'achève par une partie consacrée aux défis à relever pour le recensement 2021 de la population et du logement, exercice statistique majeur pour l'ensemble du SSE qui a lieu tous les dix ans. À l'instar du monde d'aujourd'hui qui change à un rythme rapide, la procédure de recensement traverse également un processus de profonde transformation. L'ESGAB analyse ces nouveaux défis et passe en revue les différentes manières dont Eurostat et le SSE pourraient y répondre.

La section 2 du rapport se concentre sur les progrès accomplis par Eurostat et le SSE dans son ensemble en ce qui concerne la mise en œuvre des précédentes recommandations de l'ESGAB, ainsi que par les États membres sur la voie de la mise en œuvre des actions d'amélioration émanant du cycle 2013-2015 d'examens par les pairs. Comme à l'accoutumée, un certain nombre de recommandations visant à améliorer le respect du code de bonnes pratiques par le SSE sont présentées.

### **Recommandations 2019**

**2019/1** — La mission de tous les organes chargés de superviser le fonctionnement des systèmes statistiques nationaux devrait être rendue explicite dans la législation nationale, de telle sorte que leurs rôles soient renforcés et leurs actions facilitées par leur reconnaissance en tant qu'interlocuteurs clés dans le cadre des relations entre les INS et les gouvernements.

**2019/2** — En raison de l'importance que revêt une structure de gouvernance appropriée pour prévenir les problèmes et mettre pleinement en œuvre le CBP, les questions de gouvernance devraient occuper une place de premier plan dans le prochain cycle d'examens

par les pairs, en particulier dans le cadre de la stratégie de communication accompagnant la procédure d'examen par les pairs.

**2019/3** — Le cycle d'examens par les pairs qui doit être lancé en 2020 devrait produire des preuves systématiques de la manière dont la gouvernance au sein de chaque État membre assure la mise en œuvre et le respect effectifs du CBP.

**2019/4** — En raison de l'importance d'un dialogue efficace avec les utilisateurs pour la mise en œuvre du principe 11 du CBP (Pertinence)<sup>1</sup>, et sur la base de moyens adéquats de connexion avec les différentes catégories d'utilisateurs, le SSE devrait examiner la manière de renforcer ce dialogue aux niveaux tant européen que national.

**2019/5** — Eurostat, en coopération avec le Comité consultatif européen de la statistique (ESAC), devrait préparer une vue d'ensemble des conseils nationaux des utilisateurs et promouvoir soit la création de ces organes dans les États où ils n'existent pas actuellement, soit l'extension de leur champ d'action, si nécessaire.

**2019/6** — Compte tenu des risques croissants de diffusion par des tiers d'informations non validées ou fausses, l'ESGAB recommande à Eurostat et aux INS de concevoir des actions appropriées de communication et de sensibilisation à destination des citoyens afin de mettre en lumière la fiabilité des statistiques officielles.

**2019/7** — Dans la mesure où une mise en œuvre effective des lignes directrices du recensement au niveau national est également particulièrement importante pour renforcer la confiance dans les statistiques officielles, l'ESGAB recommande à Eurostat et aux INS d'accorder une attention spéciale à la gouvernance du recensement 2021 de la population et du logement. En particulier, les INS devraient, avec le soutien d'Eurostat, renforcer leur rôle de coordination à l'égard des AAN et des autorités locales tout au long du processus.

**2019/8** — Compte tenu de l'utilisation croissante de sources administratives dans les opérations de recensement, le SSE devrait veiller à la clarté et à la cohérence des définitions utilisées lors du prochain cycle du recensement de la population et du logement par rapport à celles utilisées dans le passé et par rapport aux concepts statistiques utilisés à l'échelle mondiale, en accordant une attention particulière à ceux qui concernent les thèmes sociaux (emploi, chômage, etc.) et les flux migratoires.

**2019/9** — L'ESGAB recommande d'élaborer, aux niveaux national et européen, une stratégie globale de communication et de dialogue avec les utilisateurs pour ce qui concerne le recensement 2021 de la population et du logement.

**2019/10** — Les membres du SSE devraient, dès que possible, entamer les préparatifs en vue du recensement 2031 de la population et du logement, en tenant compte des enseignements tirés du cycle de 2021. Dans cette perspective, il convient d'étudier la possibilité de mettre au point un recensement continu de la population au sein de l'UE, compte tenu de la mobilité croissante des personnes à l'intérieur de l'Europe et de l'évolution attendue de la migration internationale.

**2019/11** — L'ESGAB recommande que, lors de l'élaboration du rapport final sur l'exercice 2013-2015 d'examen par les pairs à la fin de l'année 2020, Eurostat présente une analyse approfondie de l'ensemble de l'exercice et, en particulier, de la mise en œuvre des actions d'amélioration, avec une catégorisation des différentes actions, des risques identifiés et des succès obtenus.

**2019/12** — L'ESGAB invite Eurostat, en collaboration avec les INS et éventuellement avec d'autres directions générales de la Commission, à adopter une attitude proactive, en veillant à faire progresser la prise en compte des recommandations de l'examen par les pairs dont la mise en œuvre dépend d'actions à mener au niveau gouvernemental.

---

<sup>1</sup> Voir Annexe 2.

**2019/13** — Parmi les résultats du prochain cycle d'examens par les pairs devrait figurer la production par Eurostat d'une cartographie et d'une évaluation des différents risques de non-respect de chacun des principes du CBP.

**2019/14** — L'ESGAB recommande une pleine transparence du processus d'examen par les pairs, en encourageant les États membres et Eurostat à promouvoir la connaissance de la méthodologie et à associer des représentants des utilisateurs aux différents stades du processus.